

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/123
13 septembre 2003

(03-4904)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Déclaration de S.E. M. Horatio Versailles
Secrétaire permanent au Ministère du commerce international
et des affaires de la CARICOM

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter cordialement la bienvenue à tous les nouveaux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, et au Cambodge et au Népal, dont la candidature va être acceptée à la présente Conférence ministérielle.

Le gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis voit dans cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC l'occasion de revenir sur la dimension développement du Programme de Doha pour le développement et d'honorer les engagements qui ont été pris et annoncés à grand bruit lors du lancement de ce cycle de négociations. Ne laissons pas passer cette occasion de définir des mesures appropriées pour enrayer la marginalisation dont les petits pays en développement insulaires, à l'économie vulnérable, souffrent de plus en plus, le système commercial multilatéral n'ayant pas répondu à leurs besoins. Nous constatons que, sur 21 petits pays en développement insulaires, 18 ont une balance commerciale négative, et que le Programme des Nations Unies pour le développement, dans une publication intitulée "Making Global Trade Work for People", a montré que 67 pays en développement ont subi une diminution de la part du marché, une contraction des capacités de production industrielle et une hausse du chômage en conséquence du processus de libéralisation. De toute évidence, la libéralisation réussit mal à un grand nombre de pays.

Cette évolution traumatisante est en grande partie due aux règles du système commercial multilatéral, qui impose des obligations contraignantes aux Membres - sans tenir compte de leur dimension ni de leurs circonstances particulières -, et aux politiques de certains pays développés qui ont entraîné un ensemble de circonstances compromettant les possibilités limitées d'ajustement structurel ouvertes à des économies comme celle de Saint-Kitts-et-Nevis, et constituant une menace pour la viabilité même de leur base économique, pour leur stabilité sociale et pour leur souveraineté.

Pour que la libéralisation contribue à réduire la pauvreté dans les petites économies, au lieu de la créer, il faut que le caractère exceptionnel de ces économies soit reconnu et pris en compte à l'OMC. Saint-Kitts-et-Nevis, l'une des plus exiguës de toutes, avec une superficie de 269 kilomètres carrés, environ 45 000 habitants, un produit intérieur brut de 220 millions de dollars EU et des recettes publiques annuelles inférieures à 90 millions de dollars EU, n'a pas les moyens de favoriser des activités permettant des économies d'échelle, pas plus que les ressources humaines, administratives, institutionnelles et financières nécessaires pour mettre en œuvre effectivement les Accords de l'OMC ou accepter de nouvelles obligations.

La Déclaration de Doha nous a promis que les problèmes de mise en œuvre et les problèmes connexes se verraient attribuer la plus grande importance mais, jusqu'ici, les progrès ont été maigres et la majorité de ces problèmes restent sans solution. Nous devons saisir cette occasion pour traiter

sérieusement et efficacement, sur le fond, tous les problèmes de mise en œuvre qu'il nous reste à régler.

Nous partageons les profondes préoccupations d'autres petites économies concernant l'éventuelle introduction dans les négociations multinationales des questions de Singapour, car il n'y a pas d'accord entre les Membres de l'OMC sur la manière d'aborder ces questions. Continuer à attendre de petites économies comme Saint-Kitts-et-Nevis qu'elles assument des obligations nouvelles ne servirait qu'à amoindrir la crédibilité de l'Organisation car, même avec la meilleure volonté du monde, les ressources de Saint-Kitts-et-Nevis ne lui permettraient pas de mettre en œuvre de nouvelles obligations dans le cadre de l'OMC, et il ne serait pas économiquement raisonnable pour nous de détourner une partie de nos ressources limitées, ou de l'aide au développement que nous recevons, pour accepter de nouvelles obligations dont les avantages ne nous paraissent pas évidents. Nous n'appuyons donc pas l'idée de démarrer des négociations dans ces domaines.

L'exiguïté de notre pays, sa vulnérabilité aux chocs externes et le fait que les choix qui lui sont offerts sont limités continuent à entraver ses efforts pour diversifier l'économie et à y apporter des ajustements structurels. Nous n'exportons qu'un seul produit de base, le sucre, et notre petit commerce d'exportation ne vit que grâce aux arrangements préférentiels spéciaux qui existent pour la commercialisation de ce produit. Sans les préférences de longue date qui compensent la perte de compétitivité, nous perdrons la plus grande partie de notre commerce d'exportation, ce qui ferait reculer ou même disparaître les perspectives de développement durable que nous pouvons avoir.

Pour les petites économies, les préférences représentent des avantages incommensurables, alors que leur incidence sur le commerce mondial est négligeable, et beaucoup trop infime pour menacer les intérêts d'aucun pays. Dans le cas de Saint-Kitts-et-Nevis, le pourcentage des exportations mondiales de marchandises est en fait de 0,000007 pour cent.

Les Caraïbes demandent instamment aux Membres de l'OMC de maintenir et de garantir ces préférences par des règles et des modalités souples permettant des exceptions fondées sur les besoins spéciaux du développement.

Autre sujet de préoccupation sérieuse pour les petites économies et pour les Caraïbes: la menace de réductions tarifaires et l'effet qu'auraient ces réductions sur les recettes publiques. Les taxes à l'importation représentent jusqu'à 50 pour cent des recettes publiques dans certains pays des Caraïbes. Il est donc vital que les pays très dépendants à l'égard des recettes tarifaires soient exemptés d'une nouvelle réduction tarifaire, de manière qu'ils aient la flexibilité voulue pour prendre les décisions correspondant à leurs objectifs de développement.

À Doha, les Ministres ont réaffirmé que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié font partie intégrante des Accords de l'OMC, et ils sont convenus de réexaminer ces dispositions en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, effectives et opérationnelles.

Malheureusement, toutes les échéances ont été manquées et l'accord ne s'est fait sur aucune des 88 propositions présentées. Pour des pays vulnérables comme les petits pays insulaires en développement, le traitement spécial et différencié est un facteur essentiel de participation au système commercial multilatéral. La Charte de La Havane a depuis longtemps reconnu le principe que tous les États Membres ne sont pas égaux, mais qu'ils ont des ressources et des capacités différentes, des niveaux de développement différents et des besoins particuliers. Notre tâche ici est de donner une expression concrète à ce principe, pour qu'un pays comme le mien, dont les exportations totales de marchandises ne représentent que 44 millions de dollars EU, ne soit pas censé prendre les mêmes engagements et accepter les mêmes obligations qu'un pays dont les exportations s'élèvent à 770 milliards de dollars. Les contraintes liées à l'exiguïté ne sont pas passagères. Aussi le traitement spécial et différencié ne doit-il pas être considéré comme une exception aux règles générales, mais bien comme une partie intégrante du système multilatéral.

La viabilité du système commercial mondial tient à l'existence d'un mécanisme effectif qui permette aux petits États de profiter pleinement de l'accroissement des échanges internationaux – cela est vital pour la croissance économique, le développement et la réduction de la pauvreté. Nous devons faire en sorte que notre Conférence ministérielle donne corps aux mandats de Doha en prenant les décisions essentielles pour que les petites économies participent véritablement au système commercial multilatéral.

N'élargissons pas le champ d'action de l'OMC au point d'en faire quelque chose de lourd et d'ingérable. Rappelons-nous que l'Organisation aura bientôt 148 pays Membres, et que sa composition est très hétérogène du point de vue des ressources et des niveaux de développement. Ne dispersons pas notre attention en abordant d'autres sujets qui en réalité ne relèvent pas de l'OMC, allons de l'avant et sachons trouver la volonté politique qui permettra à cette Conférence de négocier des résultats bénéfiques pour tous. Enfin, mettons en place les instruments nécessaires pour soutenir le développement socioéconomique que nous avons été chargés d'assurer à nos peuples, et soyons fidèles à l'engagement que nous avons pris à Doha, pour que ce cycle soit véritablement celui du développement.
